



COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Procès-verbal N°4

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Elective du District de l'Aude de Football

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
LE VINGT-DEUX JUIN

A LEZIGNAN-CORBIERES (Aude) 49, Avenue Maréchal Foch, Salle des Fêtes

S'est tenue, sur convocation du Comité Directeur du District de l'Aude, l'Assemblée Générale Elective du District de l'Aude de Football.

La Commission constate sur la feuille d'émargement, que 64 clubs membres du District de l'Aude, habilités à voter, sont présents ou représentés en vertu de pouvoirs réguliers, représentant en tout 400 voix.

Il est par conséquent constaté que 100 % des clubs représentant 100 % des voix sont réunis. Le quorum est par conséquent atteint.

L'assemblée générale électorale est présidée par Monsieur Guillem RICOUR, assistée de Martine DORS, secrétaire.

Après avoir remercié les membres de la commission et le personnel du District, pour le travail réalisé, le Président rappelle que l'assemblée générale électorale a pour objet, l'élection du Comité Directeur ainsi que de 10 délégués des clubs de district aux assemblées générales de Ligue.

Concernant l'élection du Comité Directeur, il est rappelé qu'il y a deux listes candidates, que le vote aura lieu par voie électronique et que l'abstention n'étant pas pris en compte, il n'y aura qu'un seul tour, une liste ayant nécessairement une majorité absolue au premier tour.

Après un rappel du temps limité pour les discours, la parole est donnée aux deux têtes de listes, étant précisé que le tirage au sort a permis à Monsieur Pascal RIOU, liste « REUSSIR ENSEMBLE, le foot audois avant tout », de parler en premier, suivi ensuite à Monsieur Pierre MICHEAU, « liste AUDACIEUX, avec vous ».

Après un rappel du vote électronique et du temps donné pour voter (30 secondes), le vote est ouvert. Au terme du délai, il est constaté que 63 clubs ont voté et que les listes obtiennent les résultats suivants :

La liste REUSSIR ENSEMBLE, le foot audois avant tout, conduite par Pascal RIOU : 45,52%

La liste AUDACIEUX, avec vous, conduite par Pierre MICHEAU : 54,48 %



La liste « AUDACIEUX, avec vous », conduite par Pierre MICHEAU, est élue à la majorité absolue au premier tour.

Concernant l'élection des délégués des clubs de District aux assemblées générales de ligue, le Président rappelle qu'il convient d'élire 10 personnes sur les 16 candidats. Un premier tour sera organisé et les candidats ayant obtenu la majorité absolue et figurant dans les 10 premiers seront élus. Si moins de 10 candidats obtiennent la majorité absolue, un second tour sera organisé pour élire les postes manquants parmi les candidats non élus au premier tour, étant précisé qu'à défaut de majorité absolue, ce sera la majorité relative qui sera prise en compte.

Il est ensuite passé au vote candidat par candidat.

Aux termes des 16 votes, il est constaté que sont élus à la majorité absolue au premier tour :

- Délégués titulaires :
 - BANDIERA Alexandre : 62 clubs votants, Pour : 66%, Contre : 27%, Abstention : 7%
 - CARRASCO David : 60 clubs votants, Pour : 62%, Contre : 34%, Abstention : 4%
 - CARRIQUI Franck : 62 clubs votants, Pour : 61%, Contre : 37%, Abstention : 2%
 - VIDAL Eric : 61 clubs votants, Pour : 60%, Contre : 32%, Abstention : 8%
 - DUMONS Marie-Eve : 60 clubs votants, Pour : 56%, Contre : 41%, Abstention : 3%

- Délégués suppléants :
 - FOLCH Samuel : 61 clubs votants : 54%, Contre : 40%, Abstention : 6%,
 - FURET Morgane : 58 clubs votants : 54%, Contre : 35%, Abstention : 11%
 - SALVETAT Laura : 59 clubs votants : Pour : 54%, Contre : 44%, Abstention : 2%

Les résultats des autres candidats non élus au premier tour, sont les suivants :

Nom	Prénom	Nbre Clubs Votants	Pour (en %)	Contre (en %)	Abstention (en %)
BERRY	Stéphane	61	44	54	2
CAUX	Benoit	60	34	60	6
CHANABE	Marc	62	39	49	12
CŒUR	Laurent	59	44	53	3
FOURES	Marine	57	38	45	16
KOUDAD	Habid	60	40	47	13
MANI	Mohamed	60	47	51	2
VOURIOT	Laurent	58	46	54	0

Un second tour est organisé entre les 8 autres candidats non élus au premier tour pour désigner les deux délégués suppléants manquants.

Sont élus à la majorité absolue au second tour, délégués suppléants :

- FOURES Maine : 56 clubs votants : Pour 69%, Contre : 29%, Abstention : 2%
- KOUDAD Habid : 56 clubs votants : Pour : 52%, Contre : 45%, Abstention : 3%



Les résultats des autres candidats au second tour non élus, qui sont définitivement éliminés, sont les suivants :

Nom	Prénom	Nbre Clubs Votants	Pour (en %)	Contre (en %)	Abstention (en %)
BERRY	Stéphane	56	33	62	5
CAUX	Benoit	56	42	56	2
CHANABE	Marc	55	33	62	5
CŒUR	Laurent	58	40	57	3
MANI	Mohamed	54	22	76	2
VOURIOT	Laurent	56	41	56	3

PAR CONSÉQUENT, en premier ressort, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, décide d'entériner :

- **L'élection au Comité de Direction du District de l'Aude** pour un mandat de quatre (4) années, la liste conduite par Monsieur Pierre MICHEAU, dénommée « Audacieux, avec vous »

- **L'élection comme délégués titulaires des clubs de District aux assemblées générales de Ligue :**
BANDIERA Alexandre, licence n°1438906293
CARRASCO David, licence n° 2546513257
CARRIQUI Franck, licence n°1410364764
VIDAL Eric, licence n°1438904174
DUMONS Marie-Eve, licence n°1425326564

- **L'élection comme délégués suppléants des clubs de District aux assemblées générales de Ligue :**
FOLCH Samuel, licence n°1405334076
FURET Morgane, licence n°9603392643
SALVETAT Laura, licence n°2547651359
FOURES Marine, licence n°2544543462
KOUHAD Habid, licence n°1495324386

La présente décision est susceptible de recours les juridictions administratives du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 1 mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence de



Conciliation du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R 141-5 et suivants du Code des Sports.

Guillem RICOUR

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guillem Ricour', with a long horizontal stroke extending to the right.

Martine DORS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Martine Dors', with a long horizontal stroke extending to the right.